

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

## Propriétaires privés

Sauvegardez votre patrimoine  
grâce à notre label !



Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Attribué pour 5 ans, le label peut vous permettre de bénéficier des aides suivantes :



### Octroi d'une aide de la Fondation

Au minimum 2 % des travaux.



### Avantage fiscal

Déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable.



### Mobilisation de mécénat

Sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.



### Aide des collectivités

Selon les régions.

Informations et dossier de demande de label disponibles sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins) :

- ▶ Situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.

OU

- ▶ Situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

OU

- ▶ Situé en site classé au titre du code de l'environnement.

OU

- ▶ En dehors de ces zones, non-habitable caractéristique du patrimoine rural : pigeonnier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.



**FONDATION**



**DU  
PATRIMOÏNE**

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. Elle participe ainsi chaque année à la sauvegarde de plus de 3 000 édifices partout en France : églises, théâtres, moulins, musées, etc.

**Siège social :**

**153 bis, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine**

**Tél : 01 70 48 48 00 | [info@fondation-patrimoine.org](mailto:info@fondation-patrimoine.org)**

**Pour contacter nos délégations régionales :**

**[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)**

